

ACTES DU COLLOQUE SUR LE FINANCEMENT CULTUREL

25 et 26 mars 2009
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

DEUXIÈME BLOC

Les ententes régionales en culture

Louise Landreville conseillère en développement à la CRÉ Lanaudière
(Conférence régionale des élus)

Bonjour et merci à madame Ghislaine Bourcier présidente, ainsi qu'à Culture Lanaudière de m'avoir invité. Cette présentation se fera en deux volets simultanés. Madame Saint-Georges m'a demandé de vous livrer comme message à quoi on s'attend quand on est analyste à la CRÉ et que l'on reçoit un projet? Je vais vous parler des ententes régionales, mais aussi comment on reçoit un projet et comment on répond aux objectifs d'une entente ?

Dans le volet un de ma présentation je vais vous faire une citation de Richard Desjardins «Comment trouver les mots qu'il faut pour émouvoir un seul dollar?».

Je veux que cette présentation soit interactive alors je vais vous poser des questions. Qu'est-ce que le corps calleux?

La réponse dans la salle : « Ce qui réunit les hémisphères du cerveau ».

Le corps calleux c'est la membrane qui sépare le cerveau droit du cerveau gauche et c'est la réponse au premier volet de mon intervention. Les artistes travaillent avec ce que l'on appelle les émotions et les gens à la CRÉ et dans les ministères, travaillent avec ce que l'on appelle un programme. Quand on produit une demande il y a deux choses à vérifier :

Les critères et les objectifs.

Ensuite, pour bien comprendre à qui je m'adresse cet après-midi, j'aimerais que vous leviez la main :

Ceux qui sont des artistes professionnels?

Des artistes amateurs?

Les deux en même temps?

Les travailleurs d'OBNL?

Les membres de CA?

Des employés d'OBNL?

J'ai fait cet exercice parce que parfois, quand on reçoit des demandes, on trouve que les gens préchent par l'excès et essaient de nous impressionner en portant plusieurs chapeaux. Parfois on essaie d'entrer dans une entente qui ne nous correspond pas vraiment, qui ne correspond pas à la mission de l'organisme. On sait que l'argent ne pleut pas dans le secteur culturel et on veut essayer d'en avoir le plus possible. C'est tout à fait légitime mais on risque de mettre beaucoup d'énergie à encadrer notre projet dans une entente et que les analystes, eux, mettent de l'énergie pour lire la demande et la comprendre, ce qui fait que tout le monde est perdant.

Oui, nous avons des ententes à la CRÉ qui sont normés mais on les construit avec des partenaires du milieu. Il y a des critères généraux, on ne finance pas des organismes au fonctionnement, on finance des organismes au projet. Par exemple actuellement il y a un Fonds de développement dans le cadre des événements. Donc, un Fonds pour les événements. Si on présente une demande dans ce fonds, c'est important de bien faire la distinction entre un projet dans le cadre d'un événement et non pas le financement pour l'ensemble de l'événement. Il y a souvent un glissement à ce niveau quand la CRÉ reçoit une demande.

Est-ce que, à ce stade-ci, ce que je dis est clair ? Donc on tient compte des projets que l'on a pas été capable de subventionner car les critères ne le permettaient pas et on va voir dans le milieu s'il y a un besoin, s'il y a quelque chose à faire pour ce qui n'a pas été accepté. Tout comme dans le Fonds d'événement, beaucoup de projets sont touristiques et culturels. On en tient compte. On ne peut pas concevoir un programme complètement dénoué, car il n'y a pas un ministère qui voudrait être signataire et le Conseil du Trésor ne le permettrait pas.

Comment on fait pour y répondre? Comme je l'ai inscrit dans le programme de présentation, il suffit de le demander. Quand il s'agit d'une entente à la CRÉ, vous pouvez me téléphoner. Il faut considérer le projet et non l'événement, ainsi que le projet et non l'organisme et il faut des projets qui respectent la mission de l'organisme. On doit travailler en perspective et parler de la vision que l'on a comme organisme pour qu'elle s'intègre dans le plan quinquennal de la CRÉ. On doit essayer d'harmoniser les besoins et ce qui est susceptible d'être financé et il faut travailler en amont avant de déposer un projet, avant d'y mettre de l'énergie. Il faut contacter les bonnes personnes pour se faire valider.

Comme pour le Fonds relève lanauois, c'est Josée Fafard à Culture Lanaudière si je ne m'abuse qui est la personne ressource. Elle peut vous aider à valider les critères d'admissibilités. Dans le cadre de l'entente pour les organismes c'est moi qui est la responsable à la CRÉ. On fait toujours le maximum possible pour aider les promoteurs. On souhaite avoir des bons projets pour avoir l'heureux problème d'en refuser par manque d'argent. Ce que je veux vous livrer comme message principal c'est d'utiliser les ressources le plus possible, c'est un service public auquel vous avez droit.

J'aurais terminé là-dessus est-ce qu'il y a des questions?

Question:

« À quand la prochaine entente spécifique pour les organismes ? ».

Réponse de madame Landreville :

« On souhaite ardemment que se soit signé à l'automne. Avec les directions régionales ça va tout de même assez vite sauf que c'est lorsque ça doit monter en haut, aux ministres et ministères avec tous les procédés légaux et les avocats que cela se complique. Par contre, maintenant on essaie de faire ce que l'on appelle des ententes cadre pour faciliter les procédures ».

Question:

« Peut-on s'attendre à avoir de la récurrence sur certains projets ? ».

« La seule récurrence à laquelle on peut s'attendre est la durée de l'entente. Dans le cas de l'entente spécifique, quand les parties signent c'est normalement pour trois ans. En ce qui concerne la récurrence pour un projet ce n'est pas possible. Les programmes sont assujettis aux normes des fonds de développement régionalisés et la CRÉ n'est pas autorisé à financer des projets récurrents. Encore là, c'est sous l'égide du Conseil du Trésor.